

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU LUNDI 22 MARS 2021**

Président : BARBE Daniel

Secrétaire : GUERIN Éric

Présents :

Monsieur Daniel BARBE, Monsieur Jean-Claude BERNEDE, Monsieur Michel BRUN, Madame Maryse CHEYROU, Madame Christelle COUNILH, Madame Marie-France DALLA LONGA, Monsieur Bernard DALLA-LONGA, Madame Carole DELADERRIERE, Monsieur Sébastien DELUMEAU, Madame Laurence DUCOURT, Monsieur Michel DULON, Madame Christiane DULONG, Madame Véronique DUPORGE, Monsieur Daniel DUPRAT, Monsieur Jean-Pierre GASNAULT, Monsieur Daniel GAUD, Monsieur Eric GUERIN, Madame Valérie HATRON, Monsieur Olivier JONET, Monsieur Francis LAPEYRE, Monsieur Joël LE HOUARNER, Monsieur Benjamin MALAMBIC, Madame Mayder MARAN, Monsieur Jacques MATIGNON, Monsieur Frédéric MAULUN, Monsieur Olivier MEHATS, Monsieur François MIGAUD, Monsieur Christophe MIQUEU, Madame Josette MUGRON, Monsieur Laurent NOEL, Monsieur Philippe PORTEJOIE, Monsieur Jean-Paul POUJON, Monsieur Jean-Marc PRA, Monsieur Régis PUJOL, Monsieur Bernard REBILLOU, Monsieur Michel REDON, Madame Myriam REGIMON, Madame Marie-Claude REYNAUD, Monsieur Jean-Claude RIBEIRO, Monsieur Colin SHERIFFS, Monsieur Lionel SOLANS, Monsieur Jean-Marie VIAUD, Monsieur Rémi VILLENEUVE

Excusés :

Madame Danièle FOSTIER, Madame Christiane FOUILHAC, Madame Sylvie TESSIER

Absents :

Monsieur Cyril ABELA, Monsieur Marcel ALONSO, Monsieur Daniel AUBERT, Madame Mireille AVENTIN, Madame Marie-Claude CONSTANTIN, Monsieur Philippe CUROY, Monsieur Frédéric DEJEAN, Monsieur Alain DIDIER, Monsieur Jean-Claude DUBOS, Monsieur Thierry LABORDE, Monsieur Vincent LAFAYE, Madame Sylviane LEVEQUE, Madame Martine LOPEZ, Monsieur François LUC, Madame Fabienne MARQUILLE MIRAMBET, Monsieur Florent MAYET, Madame Sylvie PANCHOUT, Monsieur Christophe SERENA, Monsieur Thomas SOLANS

Représentés :

Madame Sandrine ALLAIN par Monsieur Rémi VILLENEUVE, Madame Corinne SPIGARIOL-BACQUEY par Monsieur Christophe MIQUEU

ORDRE DU JOUR

- Mobilité

VOTE SEANCE A HUIS CLOS

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée le vote à huis clos en raison du contexte sanitaire. Le huis clos est voté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur le Président soumet à l'Assemblée l'adoption du compte rendu du 22 février 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

## DELIBERATION

### COMPETENCE MOBILITE (DEL\_2021\_032)

#### Questions/Réponses

Monsieur le Président demande à Messieurs Benjamin MALAMBIC, Daniel GAUD et Charlotte RAMBAUD de s'avancer pour présenter la mobilité. Le diaporama projeté est annexé au présent compte rendu.

Monsieur Benjamin MALAMBIC avant de passer la parole à Charlotte RAMBAUD précise que le travail présenté ce soir est un condensé clair et précis de tous les éléments récoltés, des rencontres et réunions autour de la mobilité.

Madame Josette MUGRON demande pourquoi lors de la réunion en visio avec la Région sur la mobilité, les éléments n'ont pas été présentés ainsi. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : il s'agit d'un travail de synthèse effectué par Charlotte.

Monsieur Frédéric MAULUN précise qu'en cas de non prise de compétence la Région ne finance pas mais cofinance le transport à la demande. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : la Région cofinance à hauteur de 50 à 60% dans la limite de 4€/hab.

Monsieur Jacques MATIGNON s'interroge quant aux transports scolaires notamment pour ceux qui sont sur deux CDC différentes dont une aurait pris la compétence et l'autre pas. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : il a été garanti que le fonctionnement des transports scolaires resterait identique que la CDC prenne la compétence ou non. Les CDC ont la possibilité de déléguer à la Région, les transports qu'elles ne souhaitent pas conserver. Monsieur Jacques MATIGNON précise que la Région resterait AO1 et la CDC A02.

Madame Myriam REGIMON demande quelle est la différence entre un cofinancement à 50 ou 60% à savoir s'il y a des contraintes supplémentaires. Monsieur Benjamin MALAMBIC répond que le taux est en rapport avec les territoires en difficulté. Notre CDC serait plus proche des 60%. Le positionnement de la Région est récent car datant de fin décembre. Elle n'a cependant pas encore défini les bassins de mobilité.

Madame Myriam REGIMON se questionne sur les moyens d'amélioration de la mobilité comme par exemple la mise en place d'une ligne régulière. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : cette mise en place est indispensable si l'on souhaite prélever le versement mobilité.

Monsieur Francis LAPEYRE indique qu'au vu de la présentation, il y a plus d'avantages à ne pas prendre la compétence mobilité. Monsieur Benjamin MALAMBIC précise que les CDC autour de nous auraient plutôt tendance dans la grande majorité à prendre la compétence. Cependant la collectivité n'a pas les moyens de financer la mobilité sans la Région. L'enjeu est le prélèvement du versement mobilité (jusqu'à 2,5% de la masse salariale) sur nos entreprises de + 10 salariés, peu nombreuses et sans contrepartie avec la mise en place d'une ligne régulière qui va venir grever le budget du versement mobilité.

Monsieur le Président rajoute que si certaines collectivités veulent prendre la compétence, d'autres ne veulent pas s'engager même si elles ont les moyens de le faire. Monsieur Jean-Claude BERNEDE ajoute que ces collectivités ont certainement accès à plus de transports.

Monsieur Philippe PORTEJOIE se questionne sur l'intérêt de voter la prise ou non de compétence alors que les bassins de vie ne sont pas établis. Il cite pour exemple les usagers de sa commune qui travaillant sur Bordeaux vont prendre le train à la gare de Cérons. La mise en place potentielle d'une ligne régulière Mourens - Cérons permettrait elle à des usagers de Loupiac ou Monprimblanc qui sont sur une autre CDC de pouvoir bénéficier du transport. Monsieur le Président répond qu'il a été demandé s'il pouvait y avoir un bassin de mobilité en fonction des bassins de vie en raison de notre territoire très étendue.

Monsieur Sébastien DELUMEAU demande quels types de transport couvrent les zones blanches. Réponse de Monsieur Benjamin MALAMBIC : les zones blanches sont non définies mais nous pouvons considérer que notre territoire est une zone blanche étant donné que nous n'avons ni gare, ni transport aérien, ni voie rapide et que quelques lignes de bus avec des horaires peu pratique. Monsieur Sébastien DELUMEAU précise que lorsque l'on parle de mobilité, on ne fait référence qu'au bus.

Monsieur Benjamin MALAMBIC répond que la mobilité de la Région n'est qu'une partie de la mobilité car c'est un sujet très vaste. A l'échelle de la CDC, il s'agit de déplacer les usagers du territoire vers les services dont ils ont besoin que ce soit pour de social, le travail, le médical.

Monsieur Sébastien DELUMEAU demande ce que pourrait mettre en place la CDC par la suite s'il elle prenait la compétence. Réponse de Charlotte RAMBAUD : un travail a déjà été effectué lors du lancement du Projet Social de Territoire avec un diagnostic et des projets comme le transport à la demande, troque ta voiture, transport solidaire, vélo électrique. Il suffit de relancer toute cette partie. Monsieur le Président rajoute qu'il existe déjà des conventions comme avec TCAP, BIP POP. Il reste à charge de la CDC de développer tous ces projets en collaboration avec les mairies.

Madame Josette MUGRON souhaite revenir sur la ligne LANGON-Libourne en indiquant que le SCOT avait réfléchi à une mise en place de cette ligne et que cela n'est plus d'actualité. Elle demande à ce titre si le Syndicat Mixte participe à la réflexion autour de la mobilité et concernant les bassins de vie lors de la réunion avec la Région il avait indiqué qu'il serait possible de travailler avec les bassins de vie à proximité voir les départements limitrophes comme le Lot-et-Garonne. Monsieur le Président reprend le diagnostic qui avait été fait par le SCOT pour faire ressortir les difficultés du territoire et qu'il pourrait y avoir une relation entre Libourne et Langon. Aujourd'hui, le sujet n'est pas plus avancé et la loi LOM fait que les bassins de vie ne sont plus les mêmes. Monsieur Éric GUERIN rajoute que le délai est très court pour prendre la délibération sans possibilité de rencontrer les autres CDC pour trouver des solutions en place.

Monsieur Benjamin MALAMBIC pense que les grandes lignes de bus et le transport de masse ne sont pas la solution pour la mobilité de notre territoire étendu.

Madame Mayder MARAN demande quel est l'intérêt de prendre la compétence si la Région peut la conserver sans que cela nous empêche d'avancer sur notre PST. Monsieur Benjamin MALAMBIC : la seule différence dans la loi est le versement mobilité que la Région ne peut pas prélever et que la CDC pourrait faire.

Monsieur le Président donne le chiffre de moins de 40 entreprises dépassant 11 salariés. Monsieur Benjamin MALAMBIC précise que le taux de prélèvement est variable et va de 0,80 à 2,50% de la masse salariale soit entre 100 000€ et 200 000€ pour notre territoire moins l'organisation d'un transport régulier pour un montant de 170 000€ environ à l'année.

Monsieur Michel DULON revient sur le problème de mobilité des personnes âgées pour du déplacement de proximité. Madame Christiane DULONG précise que c'est, en effet, un véritable problème notamment pour les déplacements médicaux. Réponse de Monsieur le Président : le PST a mis le doigt sur ces problématiques et le travail est en cours. Il faut avant tout décider de prendre ou non la compétence et en fonction la commission Sociale sera amenée à y travailler et à faire de l'information auprès des communes.

Madame Mayder MARAN demande si la question de la mobilité locale a été prévue au budget. Réponse de Monsieur Frédéric MAULUN : il a été présumé que la compétence ne serait pas prise et une ligne budgétaire a été prévue.

Monsieur Michel BRUN souhaite compléter les dires de Monsieur Frédéric MAULUN et indique que les élus doivent décider des services qui peuvent mettre à disposition des moyens de mobilité pour les usagers.

Monsieur Benjamin MALAMBIC précise que la ligne budgétaire était prévue mais qu'elle sera utilisée différemment si la compétence est prise ou non.

Monsieur Benjamin MALAMBIC indique une prochaine réunion avec les commissions Sociale et Développement Durable pour engager des pistes de réflexions sur les actions de mobilité qui peuvent être mises sur notre territoire avec les outils que l'on possède. Il rajoute que les personnes âgées ont des problèmes de mobilité mais il y a aussi les usagers plus jeunes qui ne peuvent pas passer le permis ou encore réparer un véhicule. Le problème de mobilité touche toutes les strates de la population du territoire.

Madame Myriam REGIMON demande si dans le cadre de la mise en place d'un transport à la demande il est possible de faire payer les usagers peut être en fonction de leurs revenus. Charlotte RAMBAUD indique une ancienne étude du Département qui prenait en charge 50% du montant pour les seniors mais les collectivités doivent se positionner.

Monsieur le Président indique que la CDC du Réolais ou encore Convergence Garonne ont mis en place le transport à la demande avec un règlement particulier et une participation soit forfaitaire soit au taux d'effort.

Monsieur Bernard REBILLOU indique être choqué du problème de mobilité chez les seniors car il est, pour lui, du ressort des familles de s'occuper de leurs aînés. Madame Christiane DULONG indique qu'il est parfois compliqué pour les familles de s'investir car travaillant ou qui n'ont pas de famille à proximité.

Monsieur Philippe PORTEJOIE cite l'exemple de la plateforme à Cadillac sur laquelle s'inscrivent les usagers et le déplacement coûte 0,40cts. Il existe des solutions mais il ne faut pas tout mélanger. Madame Christiane DULONG acquiesce et indique qu'il ne faut pas faire de l'assistantat systématique. Monsieur Benjamin MALAMBIC indique l'existence d'une plateforme de covoiturage sur le langonnais qui a du mal à se lancer et pour laquelle il a été décidé de mettre en place un principe de récompense pour les personnes qui covoiturent.

Monsieur Jean-Claude BERNEDE donne pour exemple la délibération prise au Conseil Municipal de Coirac pour faire appel au volontariat. 3 personnes sont déjà inscrites.

Monsieur Sébastien DELUMEAU indique que la mentalité des gens ne changera pas. En sa qualité de taxi médicalisé, il rencontre des usagers qui ont la faculté de se déplacer seule même mais sous prétexte d'un droit, ils utilisent les services.

Madame Mayder MARAN demande si on peut conditionner le transport à la demande. Réponse de Monsieur le Président : sur les autres territoires, il existe des règlements. Madame Marie-France DALLA LONGA précise que cela se fait selon le taux d'effort sur le Pays Foyen.

Monsieur le Président indique qu'il faudra maintenant travailler le sujet et faire des propositions. Il rappelle qu'une personne va arriver dans le cadre de la plateforme BEE BOP qui devra parcourir les communes et la CDC joue le rôle de facilitatrice.

Madame Myriam REGIMON demande si l'on ne prend pas la compétence, qu'elle voix a-t-on à la Région sur le sujet de la mobilité. Réponse de Benjamin MALAMBIC : les éléments pourront être remontés mais la CDC n'aura pas de voix délibérative.

Monsieur le Président revient sur le SRADET qui permettait à une CDC de plus de 30 000 habitants de siéger mais quel poids par rapport à Bordeaux Métropole. Il s'agira de négociations. Monsieur Benjamin MALAMBIC précise que la Région souhaite garder la compétence mais peut accompagner dans la mise en place de solutions de mobilité sur les territoires.

Monsieur Benjamin MALAMBIC remercie Charlotte du travail d'analyse et de la présentation.

### Délibération

Vu la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, notamment son article 8, modifié par l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu les articles L 1231-1- et L 1231-1-1 du Code des Transports ;

Vu l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Considérant que, dans le cadre de la loi du 24 décembre 2019 relative à l'organisation des mobilités (loi « LOM »), les Communautés de Communes sont invitées à se prononcer, avant le 31 mars 2021, sur le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité ;

Considérant la réflexion menée par la Commission environnement et développement durable ;

Considérant les hypothèses en faveur de la prise de compétence Mobilité ou rejet de cette opportunité, présentées dans le détail et débattues au sein de l'Assemblée Communautaire ;

Considérant les moyens en ingénierie et financiers à déployer aux fins de satisfaire aux obligations et projets à développer en cas d'exercice de cette compétence, que la Communauté des Communes Rurales de l'Entre deux Mers ne détient pas et ne pourra mobiliser ;

Considérant l'absence actuelle de définition et d'adoption des bassins de vie ;

Considérant le manque de concertation et d'entente entre Communautés de Communes en raison des délais trop restreints imposés par la loi ;

Considérant le contrat opérationnel de Mobilité actant un cofinancement par la Région des services de mobilité locale à hauteur des ambitions de la Communauté des Communes, inscrites et à développer dans le cadre du Projet Social de Territoire.

Le Conseil Communautaire, à la majorité de ses membres présents ou représentés (2 abstentions), décide :

- **DE SE PRONONCER** contre le transfert de la compétence Mobilité dans ses statuts ;

- **DE NOTIFIER** cette délibération à l'ensemble de ses communes membres.

#### QUESTIONS DIVERSES

Madame Josette MUGRON demande à faire un point sur l'enrobé à froid et demande les points de livraison. Réponse de Monsieur Joël LE HOUARNER : les points de livraison sont Sauveterre, Cleyrac, Le Puy, Faleyras, Mourens, Porte de Benauges, Frontenac et Blasimon. Les communes vont chercher au point le plus proche. Une deuxième commande est partie et livraison prévue dans la semaine. Le point de livraison de Sauveterre a changé et est désormais aux ateliers municipaux.

Madame Mayder MARAN demande les prochaines dates des séances. Réponse de Monsieur le Président : lundi 12 avril 2021.

La séance est levée à 19h45.